

## Renouvellement du conseil communautaire

### Procès-verbal de l'installation du conseil communautaire Election du Président et des vice-présidents Election du bureau et mise en place d'une commission

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille huit, le quatorze avril à Lodève, les membres du conseil communautaire élus par les conseils municipaux des communes membres se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la commune de Lodève à dix huit heures sur la convocation qui leur a été adressée par le président sortant, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Michel ALVERGNE	Sonia ARRAZAT	Cécile AUSSIBAL	Yves BAILLEUX-MOREAU
Ali BENAMEUR	Guy BERNADOU	Nathalie BOUDOU	Marie-Christine BOUSQUET
Eugène CAVAILLE	Olivier CRISTOL	Ginette CLAPIER	Joël CROUZET
Lucienne DA SILVA	Marie-Pierre DELCROIX	Aly DIALLO	Yann DUBOIS
Daniel FABRE	Joseph FABRE	Claudette FERRY	Daniel GUIBAL
Marie-Josée HUGON	Yves JOURDAN	Gaëlle LEVEQUE	Hadj MADANI
Colette MEINARD	Françoise OLIVIER	Jean paul PAILHOUX	Sylvie PEIGNÉ
Claude RABEJAC	Gilberte RAMOND	Jean-Louis RASPAUD	Marie RAYNAL
Jean REVERBEL	Alain ROCH	Valérie ROUVEIROL	Xavier TEISSERENC
Yvan THOMAS	Bernadette TRANI	François VENOT	

Absent ayant donné procuration :

M. Pierre LEDUC (procuration à Marie-Christine BOUSQUET)

Absent :

M. Gabriel VAILLE

### **Installation du Conseil de Communauté**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Robert LECOUC, Président sortant.

En préambule M. Robert LECOUC a fait un bref historique de la CCL puis remercia chaleureusement les membres du bureau qui, « *dans un bel esprit de collégialité et consensus, ont toujours décidé à l'unanimité les délibérations adoptées par un Conseil communautaire avisé et solidaire* » et rendit hommage à l'équipe des salariés de la collectivité « *qui a su préparer et mettre en œuvre les décisions de la CCL* ». Il souhaite enfin au futur conseil communautaire de « *réussir cette quatrième séquence afin que cette jeune institution atteigne sa maturité et trouve son périmètre pertinent dans ce beau pays "Larzac Coeur d'Hérault* »

Il a procédé ensuite à l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux et a déclaré installer MM. Michel ALVERGNE, Sonia ARRAZAT, Cécile AUSSIBAL, Yves BAILLEUX-MOREAU, Ali BENAMEUR, Guy BERNADOU, Nathalie BOUDOU, Marie-Christine BOUSQUET, Eugène CAVAILLE, David CHRISTOL, Ginette CLAPIER, Joël CROUZET, Lucienne DA SILVA, Marie-Pierre DELCROIX, Aly DIALLO, Yann DUBOIS, Daniel FABRE, Joseph FABRE, Claudette FERRY, Daniel GUIBAL, Marie-Josée HUGON, Yves JOURDAN, Pierre LEDUC, Gaëlle LEVEQUE, Hadj MADANI, Colette MEINARD, Françoise OLIVIER, Jean Paul PAILHOUX, Sylvie PEIGNÉ, Claude RABEJAC, Gilberte RAMOND, Jean-Louis RASPAUD, Marie RAYNAL, Jean REVERBEL, Alain ROCH, Valérie ROUVEIROL, Xavier TEISSERENC, Yvan THOMAS, Bernadette TRANI, Gabriel VAILLE et François VENOT, dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

M. Guy BERNADOU, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Cécile AUSSIBAL

Le Président explique que l'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### **Élection du Président :**

Premier tour de scrutin :

Candidate : Mme Marie-Christine BOUSQUET

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	40
- bulletins blancs ou nuls :	1
-suffrages exprimés :	40
- majorité absolue :	21

A obtenu :

- Mme Marie-Christine BOUSQUET : 39 voix

Mme Marie-Christine BOUSQUET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Présidente et a été installée.

Mme Marie-Christine BOUSQUET a déclaré accepter d'exercer cette fonction et espérer être digne de la confiance qui lui a été accordée.

Madame la Présidente a ensuite annoncé sa volonté de réunir au plus tôt les deux intercommunalités, (*Lodévois et Lodévois Larzac*), projet souhaité de part et d'autre, mais malheureusement jamais suivi d'effet jusqu'à ce jour. Elle ajouta que le temps était compté pour effectuer cette fusion afin de ne pas perdre les dotations prévues à cet effet par l'Etat. Elle a précisé qu'il faudra présenter devant la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale, dès le mois de septembre, un projet construit, avec des statuts communs, des options pour les compétences pour une nouvelle intercommunalité qui devrait comprendre 28 communes du fait de l'entrée de Celles et Saint Michel d'Alagou.

### **Détermination du nombre de vice-présidents**

Madame la Présidente précise que conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le bureau d'un établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.

Elle rappelle que la communauté de communes du Lodévois comptait jusqu'à ce jour, douze vice-présidents en exercice et propose, en prévision de la fusion des deux intercommunalités de réduire le nombre à six.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le nombre de vice-présidents

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** de porter à six le nombre de vice-présidents de la Communauté de Communes du Lodévois.

### **Election des vice-présidents et du bureau**

Dans les mêmes formes que l'élection du Président, il est procédé à l'élection des vice-présidents

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

#### ***Election du 1<sup>er</sup> Vice-président :***

##### Premier tour de scrutin

Candidat : M. Daniel GUIBAL

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	40
- bulletins blancs ou nuls :	2
-suffrages exprimés :	40
- majorité absolue :	21

A obtenu :

- M. Daniel GUIBAL: 38 voix (2 abstentions)

M Daniel GUIBAL, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Premier Vice-président et a été installé.

### ***Election du 2<sup>ème</sup> Vice-président :***

#### Premier tour de scrutin

Candidat : Mme Valérie ROUVEIROL

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 40
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 40
- majorité absolue : 21

A obtenu :

- Mme Valérie ROUVEIROL: 40 voix

Mme Valérie ROUVEIROL, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Deuxième Vice-présidente et a été installée.

### ***Election du 3<sup>ème</sup> Vice-président :***

#### Premier tour de scrutin

Candidat : M. Jean-Paul PAILHOUX

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 40
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 40
- majorité absolue : 21

A obtenu :

- M. Jean-Paul PAILHOUX : 39 voix (1 abstention)

M. Jean-Paul PAILHOUX, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Troisième Vice-président et a été installé.

### ***Election du 4<sup>ème</sup> Vice-président :***

#### Premier tour de scrutin

Candidate : Mme Collette MEINARD

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 40
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 40
- majorité absolue : 21

A obtenu :

- Mme Collette MEINARD: 40 voix

Mme Collette MEINARD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Quatrième Vice-présidente et a été installée.

### ***Election du 5<sup>ème</sup> Vice-président :***

#### Premier tour de scrutin

Candidat : M. Joseph FABRE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 40
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 40
- majorité absolue : 21

A obtenu :

- M. Joseph FABRE : 37 voix (3 abstentions)

M. Joseph FABRE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Cinquième Vice-président et a été installé.

### ***Election du 6<sup>ème</sup> Vice-président :***

#### Premier tour de scrutin

Candidat : M. Hadj MADANI

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 40
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 40
- majorité absolue : 21

A obtenu :

- M. Hadj MADANI: 39 voix (1 abstention)

M. Hadj MADANI, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Sixième Vice-président et a été installé.

### ***Election du bureau :***

Madame la présidente informe le conseil que conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, le bureau d'un établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Madame la Présidente propose que le bureau soit composé de :

- La présidente
- 6 vice-Présidents
- 6 membres du conseil communautaire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DESIGNE, pour siéger au sein du bureau,

- La présidente
- Les six vice-présidents

et les conseillers suivants :

- M Yves BAILLEUX-MOREAUX
- M. Guy BERNADOU
- M. Eugène CAVAILLE
- M. Daniel FABRE
- Mme Sylvie PEIGNE
- M. François VENOT

## **Fusion des intercommunalités : mise en place d'une commission**

Madame la Présidente propose à l'assemblée la création d'une commission qui aura pour mission d'étudier et de préparer la fusion des communautés de communes du Lodévois et du Lodévois Larzac.

Elle invite l'assemblée à se prononcer,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la création de la commission

DESIGNE les membres suivants pour siéger au sein de cette commission :

- M. Guy BERNADOU
- Mme Marie-Christine BOUSQUET
- M. Daniel FABRE
- Mme Claudette FERRY
- M. Daniel GUIBAL
- M. Yves JOURDAN
- Mme Colette MEINARD
- Mme Gilberte RAMOND
- M. François VENOT

Les membres du conseil communautaire